

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	5

Séance du 7 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le sept mars à 17h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Michel GONNET, Philippe SIONNET, Elodie LEFEBVRE

Excusé : Stéphane FERRIER

Secrétaire de séance : Michel GONNET

—
*
—

Date de la convocation
21 février 2024

Date d'affichage
21 février 2024

Objet de la Délibération

Participation des communes - budget 2024

N°9.2024

Monsieur le Président expose aux membres du conseil que la Trésorerie a demandé qu'un protocole soit établi pour le versement de la participation des communes au SIVOM.

Il rappelle que jusqu'à présent les versements étaient faits en fonction de la trésorerie des communes et des besoins du SIVOM.

Il propose de délibérer sur les montants suivants ;

- **Pour la commune de La Grave**

en fonctionnement 409 543,47€

en investissement 40 452,29€

- **Pour la commune de Villar d'Arène**

en fonctionnement 190 667,54€

en investissement 14 263,69€

Nombre de voix pour : 5
Nombre de voix contre : 0

Il demande que ces sommes soient versées au plus tard le 31 octobre 2024.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour les montants de la participation des communes et valide le paiement au plus tard le 31 octobre 2024.

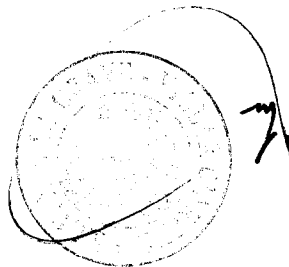
Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le Président,
Olivier FONS

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture



et publication ou notification



AR Prefecture

005-240500264-20240307-9_2024-DE
Reçu le 21/03/2024